



LA GRANDE
CORVÉE



La grande corvée 2023, P'tit train du nord

LE PROGRAMME DE SUBVENTION DE
LA GRANDE CORVÉE
DE SENTIER TRANSCANADIEN

LIGNES DIRECTRICES — PRINTEMPS 2024

TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIFS DES LIGNES DIRECTRICES	3
DÉTAILS DE LA DEMANDE	3
Critères d'admissibilité	3
Période de réalisation de l'activité	4
Soutien financier	4
EXEMPLES D'ACTIVITÉS ADMISSIBLES	4
Activités d'entretien permettant l'implication de bénévoles	4
Activités d'améliorations mineures des sentiers permettant l'implication de bénévoles	4
Autres activités sur les sentiers permettant l'implication de bénévole	4
ÉVALUATION DES DEMANDES, DÉCISIONS RELATIVES AU FINANCEMENT ET PAIEMENTS	5
RAPPORT D'ACTIVITÉ	5
PROMOTION ET RECONNAISSANCE	6
LA GRANDE CORVÉE — SOUTIEN À L'ÉVÈNEMENT	6
COORDONNÉES	6





***Vision:** S'appuyant sur le succès de son raccordement, le Sentier Transcanadien continuera d'inspirer tous et chacun à profiter du plein air; à découvrir, honorer et se connecter avec le territoire; à valoriser la diversité de toutes les communautés; à améliorer leur santé et leur bien-être; et à partager leurs histoires sur ce réseau de sentiers emblématique, à l'échelle mondiale.*

Le programme de subvention de La grande corvée (LGC) permet de financer des activités de bénévolat, d'améliorer des tronçons du Sentier, de faciliter les transitions saisonnières et de s'assurer que tous les usagers et usagères puissent profiter en toute sécurité des activités de plein air sur le Sentier Transcanadien. Nous encourageons tous les gestionnaires de sentiers ou les groupes bénévoles du Sentier Transcanadien à faire une demande de subvention, à condition qu'ils obtiennent les autorisations nécessaires pour effectuer les travaux. Tous les projets devraient avoir pour objectif le développement et l'entretien des sentiers récréatifs ainsi que la promotion d'activités de bénévolat dans le secteur des sentiers. Ces travaux essentiels permettent aux usagers et usagères de profiter des sentiers tout au long de l'année et encouragent le bénévolat sur les sentiers d'un bout à l'autre du pays. Des subventions allant jusqu'à 1 500 \$ seront accordées pour un vaste choix d'activités. Le montant octroyé sera déterminé par Sentier Transcanadien en fonction des lignes directrices du programme et du nombre de demandes reçues.

1. OBJECTIFS DES LIGNES DIRECTRICES

Ces lignes directrices servent à guider les gestionnaires des tronçons du Sentier Transcanadien dans le processus de soumission des demandes de subvention dans le cadre du programme LGC, et à se joindre aux efforts d'entretien du Sentier, d'un océan aux deux autres.

2. DÉTAILS DE LA DEMANDE

Les candidat(-e)s sont encouragé(-e)s à soumettre leurs demandes le plus tôt possible. La date limite de soumission des demandes est **le 29 février 2024, à 17 h (heure normale du Pacifique)**. Toutes les demandes doivent être effectuées à l'aide de notre [formulaire en ligne](#).

Critères d'admissibilité

Tout opérateur(-trice) de sentier local (ci-après nommé gestionnaire) ou groupe bénévole d'un tronçon du Sentier Transcanadien peut faire une demande de financement dans le cadre du programme LGC, à condition d'avoir les autorisations appropriées et une preuve d'assurance du gestionnaire/propriétaire du sentier.

L'admissibilité d'une demande sera évaluée selon les critères suivants :

- L'activité proposée est située sur un tronçon existant du réseau du Sentier Transcanadien;

- La demande est axée sur la mobilisation de bénévoles pour la réalisation de l'activité proposée, lorsque cela est sécuritaire et approprié;
- L'activité décrite dans la demande concorde avec les activités de sentier énumérées dans la section 3 ci-dessous;
- Une description détaillée de la façon dont les fonds de la subvention seront utilisés est fournie;
- Un seul groupe par tronçon local du Sentier peut présenter une demande. Si le gestionnaire du sentier n'est pas le propriétaire (cela comprend les groupes qui louent un tronçon sur une base saisonnière ou qui utilisent activement un tronçon pour leurs activités), la permission du propriétaire doit être obtenue et fournie, ainsi qu'une preuve d'assurance;
- La personne qui présente une demande doit être à jour dans ses obligations envers Sentier Transcanadien;
- La personne qui présente une demande doit détenir une assurance responsabilité valide pour l'activité souhaitée sur le Sentier.

Période de réalisation de l'activité

Sentier Transcanadien vise à ce que les activités soient réalisées au début de la saison touristique, permettant ainsi une ouverture sans danger pour les usagers et usagères. Cette subvention vise à faciliter la transition entre les saisons afin d'assurer une expérience sans faille sur les sentiers. **La date limite pour les activités du projet le 15 juin 2024.**

Soutien financier

Les candidat(-e)s admissibles peuvent recevoir jusqu'à 1 500 \$. Aucun fonds de contrepartie n'est requis. Le montant de la subvention sera établi en fonction du nombre total de demandes reçues par Sentier Transcanadien, qui se réserve le droit de prendre toutes les décisions finales.

3. EXEMPLES D'ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Les activités qui nécessitent l'intervention d'un(-e) contractant(-e) doivent faire l'objet d'une demande dans le cadre du volet de financement Entretien mineur.

1. Activités d'entretien permettant l'implication de bénévoles :

- Préparation pour l'ouverture saisonnière d'un sentier;
- Réparations structurelles : remplacement de planches, de trous et de fissures, etc.;
- Réparations liées à l'érosion et au drainage : nivellement du gravier;
- Réparations générales : signalisation et balisage, barrières, clôtures, surfaces, etc.;
- Nettoyage général : débroussaillage, nettoyage, etc.;
- Équipement requis pour réaliser une activité bénévole : EPP, etc.;
- Matériaux d'entretien nécessaires pour entreprendre une activité bénévole : gravier, piquets de clôture, etc.

2. Activités d'améliorations mineures des sentiers permettant l'implication de bénévoles :

- Amélioration des infrastructures : barrières, surfaces, etc.;
- Mesures d'atténuation pour contrôler l'accès au sentier : rochers, barrières d'accès, etc.

3. Autres activités sur les sentiers permettant l'implication de bénévoles :

- Formation des bénévoles;
- Activités de reconnaissance du travail des bénévoles;
- Journées de nettoyage des sentiers;
- Gestion des espèces envahissantes;
- Événements de plantation d'arbres;
- Installation d'éléments d'habitat (cabanes à oiseaux, boîtes à chauve-souris, etc.).

4. ÉVALUATION DES DEMANDES, DÉCISIONS RELATIVES AU FINANCEMENT ET PAIEMENTS

Pendant la période d'analyse des demandes, Sentier Transcanadien pourrait contacter les groupes pour obtenir des informations complémentaires ou manquantes à la demande. Les décisions relatives au financement seront communiquées avant le 14 mars 2024, date à laquelle tous les personnes qui présentent une demande et qui sont admissibles seront informées du montant de financement octroyé.

Si votre demande est approuvée, vous recevrez un courriel de confirmation, suivi d'un paiement par transfert électronique de fonds (TEF). Pour recevoir un soutien financier dans le cadre du programme LGC, tous les demandeurs doivent remplir et soumettre le [formulaire d'autorisation de transfert électronique de fonds](#) avec leur demande. L'acceptation des fonds constitue un engagement de la part des groupes envers Sentier Transcanadien à réaliser l'activité pour laquelle une demande a été soumise, à soumettre un rapport final et à adhérer au programme et aux diverses obligations décrites dans ses lignes directrices.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Un [rapport final](#) détaillant l'activité réalisée dans le cadre de La grande corvée doit être soumis à Sentier Transcanadien au plus tard le une semaine (7 jours civils) après votre activité ou événement de La grande corvée. Si vous ne soumettez pas le rapport à temps sans notification préalable, cela pourrait affecter votre admissibilité pour un financement futur de Sentier Transcanadien de n'importe quel volet que nous offrons. Le rapport doit être soumis par le biais de notre formulaire en ligne et doit inclure les informations suivantes :

- Une description de la façon dont la subvention a été utilisée pour améliorer le Sentier;
- Le nombre total de bénévoles et le nombre total d'heures de bénévolat – veuillez comptabiliser ces heures avec précision;
- La valeur estimée du budget total de l'activité;
- Un minimum de quatre (4) photos de l'activité, y compris :
 - La section du Sentier avant que l'activité d'entretien ait lieu;
 - La ou les personnes et bénévoles prenant part à l'activité pendant qu'elle se déroule;

- Le ou les résultats finaux de votre activité.

N.B. Tout le contenu soumis, y compris celui provenant de tiers autorisés (récits, photos, vidéos, rapports, etc.) peut être utilisé dans ou pour le matériel promotionnel de Sentier Transcanadien, sans paiement ou autre contrepartie.

- Le nombre de kilomètres de sentier entretenu pendant l'activité;
- Une preuve de reconnaissance de la subvention (par ex. : messages sur médias sociaux, affiches, etc.);
- Tout autre document demandé par Sentier Transcanadien.

6. PROMOTION ET RECONNAISSANCE

Nous demandons à tous les groupes bénéficiaires d'un soutien financier permettant de réaliser une activité dans le cadre du programme La grande corvée de faire appel à des bénévoles locaux. De plus, en tant que bénéficiaires du financement, tous les groupes sont tenus de reconnaître publiquement les contributions de Sentier Transcanadien et la façon dont ils contribuent aux efforts d'amélioration du Sentier Transcanadien.

À cet effet, une boîte à outils promotionnelle sera fournie à tous les bénéficiaires, comprenant des directives relatives à la façon de communiquer et de reconnaître le financement de Sentier Transcanadien et les activités communautaires liées au Sentier sur divers canaux et plateformes.

7. LA GRANDE CORVÉE — SOUTIEN À L'ÉVÉNEMENT

Que vous choisissiez d'utiliser votre financement de La grande corvée pour organiser un événement de nettoyage, réaliser un projet d'entretien ou organiser un événement communautaire ou bénévole, Sentier Transcanadien fournira des ressources que vous pouvez utiliser pour aider à atteindre ces objectifs. Les groupes qui reçoivent une subvention de La grande corvée recevront des informations et des boîtes à outils de ressources à une date ultérieure. Ces derniers contiendront des informations sur la manière de promouvoir votre groupe ou organisation avec l'initiative prévue, de s'adresser aux médias locaux pour faire de la publicité, de susciter le soutien de la communauté et d'organiser un événement de sentier.

8. COORDONNÉES

Si vous avez des questions générales à propos de Sentier Transcanadien ou des lignes directrices, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse lagrandecorvee@sentier.ca.